

Règlement intérieur

Les règles énoncées dans ce document s'imposent à tous les usagers des bibliothèques municipales de Grenoble, qu'ils soient ou non inscrits.

Les bibliothèques sont des lieux publics

Il est donc interdit :

- de fumer, boire ou manger dans les locaux
- de faire du bruit
- de faire usage d'un téléphone portable, baladeur, instrument de musique
- d'entrer avec un vélo, des rollers, une planche à roulette...
- d'utiliser un appareil photo ou une caméra
- de faire entrer des animaux, même tenus en laisse
- de perturber par son comportement le bon fonctionnement du service.

Toute personne refusant de respecter ces règles peut être temporairement ou définitivement exclue de la bibliothèque et se voir retirer sa carte d'abonné.

Les adultes sont responsables du comportement des enfants qu'ils accompagnent.

La bibliothèque ne peut être tenue pour responsable des vols concernant les effets personnels de ses usagers.

Les documents disponibles dans les bibliothèques appartiennent à la collectivité

Chaque abonné est responsable des documents empruntés avec sa carte. La perte ou le vol de celle-ci doit immédiatement être signalé dans l'une des bibliothèques.

Le non respect des délais de prêt est pénalisant pour les autres lecteurs. En cas de retard, une amende est due et doit être payée avant tout nouvel emprunt.

Tout document détérioré devra être remplacé par l'utilisateur.

Il est notamment interdit :

- de souligner ou de surligner le texte dans les livres ou revues, d'écrire des commentaires dans les marges
- de déchirer ou découper des pages, des photos ou des reproductions
- de décoller les étiquettes

Les documents doivent être rendus complets. Le remboursement des accessoires manquants sera exigé.

Il est recommandé de manipuler les documents avec le plus grand soin lorsqu'il est fait usage de la photocopieuse. Certains documents ne peuvent être photocopiés que par le personnel des bibliothèques.

Toute personne prise en flagrant délit de vol ou de détérioration de document se verra interdire l'accès à la bibliothèque.

Les collections des bibliothèques sont soumises à la législation sur le droit d'auteur

- Il est interdit de photocopier ou de numériser un document dans son intégralité.
- Les photocopies sont réservées à un usage personnel.
- Il est interdit de faire usage d'un graveur pour dupliquer des CD musicaux, des cédéroms ou des DVD des bibliothèques.
- Les documents vidéos en prêt sont destinés exclusivement à un usage privé dans le cadre du cercle de famille.

Internet en bibliothèque

- Les postes Internet des bibliothèques Kateb Yacine, Centre Ville et de la bibliothèque municipale d'étude et d'information sont réservés aux abonnés de plus de 13 ans.

- La consultation d'Internet en bibliothèque, sur les postes informatiques de la bibliothèque comme sur ordinateurs personnels, doit être conforme aux lois en vigueur : respect de la personne humaine, délit d'incitation à la haine raciale, droit d'auteur... Tout usage non conforme à ces lois relève de la seule responsabilité de l'utilisateur.